

**Membres présents**

ARCHAMPS	A RIESEN,
BEAUMONT	M GENOUD,
BOSSEY	
CHENEX	P-J CRASTES,
CHEVRIER	A CUZIN,
COLLONGES-SOUS- SALEVE	
DINGY-EN-VUACHE	E ROSAY,
FEIGERES	M GRATS,
JONZIER-EPAGNY	M MERMIN,
NEYDENS	C VINCENT,
PRESILLY	L DUPAIN,
ST-JULIEN-EN- GENEVOIS	V LECAUCHOIS, J BOUCHET, M DE SMEDT, J-C GUILLON,
SAVIGNY	B FOL,
VALLEIRY	A MAGNIN,
VERS	J LAVOREL
VIRY	L CHEVALIER, F DE VIRY,
VULBENS	F BENOIT,

**Membres absents :** S BEN OTHMANE, J-L PECORINI, V THORET-MAIRESSE,

**Invités** N DUPERRET

## ORDRE DU JOUR

<b>I. Désignation d'un secrétaire de séance</b> .....	2
<b>II. Information/débat</b> .....	2
<b>1. GEMAPI : transfert d'item complémentaire au Syr'Usses</b> .....	2
<b>2. Mobilité : projet de transports du territoire – méthodologie de concertation des élus</b> .....	2
<b>3. Préparation du BP 2022 – point RH sur les demandes de création de postes</b> .....	3
<b>4. Planification - habitat : démarche pour contenir la croissance à 2 %</b> .....	4
<b>III. Compte-rendu des commissions</b> .....	4
<b>IV. Approbation du compte-rendu du Bureau communautaire du 17 janvier 2022</b> .....	4
<b>V. Délibérations</b> .....	5
<b>1. Environnement : convention de groupement de commandes relative à l'étude de faisabilité de la renaturation de l'Aire à Saint-Julien-en-Genevois et l'aménagement de ses abords – Approbation</b> .....	5
<b>2. Ressources Humaines : contrats d'assurance des risques statutaires – Approbation du mandat du Centre de gestion 74</b> .....	6
<b>VI. Divers</b> .....	7

Monsieur le Président ouvre la séance.

## **I. Désignation d'un secrétaire de séance**

Carole Vincent est désignée secrétaire de séance.

## **II. Information/débat**

### **1. GEMAPI : transfert d'item complémentaire au Syr'Usses**

Diaporama joint au présent compte-rendu.

A Magnin observe que le rejet d'eau des STEP permet de développer les milieux aquatiques, ce qui est un élément important à expliquer à la population.

PJ Crastes demande si des actions spécifiques sont prévues dans le contrat de milieux sur les communes de Jonzier et Savigny par le Syr'Usses.

C Genoux répond que des actions sont en cours d'identification avec l'Agence de l'Eau, qui porteront principalement sur la qualité de l'eau et les zones humides. La cotisation est calculée en fonction d'un bassin versant et non des actions menées sur les territoires.

### **2. Mobilité : projet de transports du territoire – méthodologie de concertation des élus**

Diaporama joint au présent compte-rendu.

S Chenon rappelle que le GLCT transport a engagé une étude sur l'offre de transport du nouveau contrat. La CCG a également engagé une étude avec le cabinet CITEC, dont la mission est de faire le point sur l'offre de mobilité pour ainsi développer un scénario d'offre pertinent. Cette étude prend en compte le projet de territoire, et les éléments du projet de service du pacte de la future AOM. Le pacte sera par ailleurs présenté en Bureau le 07 mars prochain. Deux grands horizons se présentent : le lancement du contrat en décembre 2023, qui prendra en compte l'ouverture du collège du Vuache et la mise en place du tram en septembre 2025. Avec l'arrivée du tram, le besoin de mobilité est estimé à 66 000 voyages par jour. Tout l'enjeu est d'amplifier le rabattement sur ce mode de transport. Par ailleurs le comité des partenaires, instance de dialogue et de concertation, sera créé par délibération du conseil du 28 mars prochain et fera partie du processus de concertation sur la définition de l'offre.

PJ Crastes souligne que Genève souhaite atteindre 6 mn de cadencement toute la journée sur cette ligne. Il conviendra de négocier une prise en charge de la différence entre les besoins du territoire et ceux de Genève sur la partie suisse et se mettre d'accord sur cet écart. C'est ce qui avait été négocié par Annemasse Agglo à l'arrivée du tram.

A Magnin souhaite connaître le coût du transport par habitant de l'ensemble des transports.

PJ Crastes signale que la phase diagnostic permettra de l'évaluer ainsi que le coût par voyage.

A Magnin souligne qu'il s'agit en réalité de savoir combien la collectivité est prête à mettre par habitant.

PJ Crastes précise qu'actuellement pour un voyage, 1 /3 est payé par l'utilisateur et 2/3 par la collectivité.

F Benoit note que la mobilité est intra-territoire mais également en direction de Genève. Il conviendra de savoir où poser le curseur entre, le versement mobilité car le transport rend service aux entreprises, et les fonds genevois car il permet d'acheminer les frontaliers.

Il ajoute que la règle des 3 kms autour d'un collège sans offre de transport devra être regardée de manière intelligente au vu du contexte géographique du collège du Vuache pour éviter d'avoir des bus à moitié pleins venant de communes qui sont au-delà de 3 kms.

PJ Crastes souligne que le nouveau collège invitera les élus à revoir cette règle.

J Bouchet rappelle que la mise en place d'un versement mobilité ne devra pas pénaliser les entreprises françaises du territoire connaissant des difficultés de recrutement.

S Chenon précise que les gros employeurs seraient plus particulièrement concernés par ce versement mobilité mais pour autant il faudra en contrepartie répondre à leurs besoins.

PJ Crastes observe que le choix d'instauration d'un versement mobilité devra s'effectuer dans l'année. Un autre levier existe également, qui est la taxe foncière.

M De Smedt ajoute qu'il ne faut pas uniquement se focaliser sur l'augmentation des taux ou la création de nouvelles taxes. Une autre possibilité réside également dans le développement de l'économie.

A Magnin note que les transports en commun ne doivent pas se résumer à une utilisation pour aller à l'école ou au travail ; il faut leur donner d'autres horizons.

S Chenon indique que depuis des décennies le transport est organisé pour faire du report modal vers le collectif pour toucher des publics captifs comme les scolaires ou les travailleurs. Le bureau d'études, dans la détermination des besoins, peut ajouter cet élément.

### **3. Préparation du BP 2022 – point RH sur les demandes de création de postes**

Diaporama joint au présent compte-rendu.

F Benoit note que le poste de politiques contractuelles serait mutualisé entre St Julien et la Communauté de Communes. A l'instar du service ADS, il propose que ce service soit renforcé et puisse répondre à ses sollicitations communales car la majorité des subventions s'intègrent souvent dans des appels à projets parfois complexes. Les communes n'ont pas forcément le temps et les compétences en interne pour des montages de dossiers.

MH Dubois répond qu'il peut être envisagé de créer un poste dans un premier temps pour ensuite constituer une équipe si les communes en éprouvent le besoin. Pour cela, il est nécessaire de préciser les attentes des communes et définir leurs besoins.

F Benoit rappelle que le besoin est actuel et qu'il faut dès à présent pouvoir proposer ce service aux communes car le tiers du mandat est réalisé avec des projets sur le point de voir le jour. Ce type de poste se finance facilement par les subventions qu'il rapporte.

PJ Crastes note que si le service doit être ouvert aux communes, il est nécessaire préalablement d'avoir un périmètre d'intervention, notamment sur les thématiques spécifiques ou lorsqu'un savoir-faire particulier est sollicité.

F Benoit rappelle que des financements à hauteur de 15 000 € par poste de recherche de financements sont disponibles.

M De Smedt souligne l'importance de lister de manière précise la charge de travail pour dimensionner ce potentiel futur service.

Concernant le poste planification/aménagement, PJ Crastes propose que les élus aient avancé dans leurs réflexions sur le PLUi et le SCOT avant de structurer de cette manière le service.

M Mermin rappelle que le débat sur le PLUi aura lieu en 2022.

M De Smedt rappelle qu'il s'agit d'un poste partagé avec St Julien, la commune souhaitant qu'il soit consacré au lancement d'études nécessaires à la réalisation de projets. Il serait lancé en milieu d'année pour une arrivée de l'agent en septembre.

Concernant la création d'un poste de technicien rivières, M Genoud précise que la collectivité a obligation d'entretien à la fois sur le domaine public mais aussi sur le domaine privé. Il devient nécessaire d'avoir quelqu'un sur le foncier et sur le terrain pour cette thématique.

PJ Crastes constate que ce poste aurait également comme mission de suivre des projets liés à la GEMAPI. Il note que le poste initial de chargé de mission GEMAPI est en charge du suivi des projets du bassin de l'Arande et de la Drize. Il souhaite que le plan de charge soit précisément étudié entre ces deux postes.

A Peltan indique que certaines études inscrites dans le contrat d'aménagement de la gestion des eaux de l'Arve doivent être suivies et demandent du temps.

PJ Crastes estime qu'il est nécessaire de travailler de manière plus approfondie le plan d'actions GEMAPI ainsi que ses financements pour avoir davantage de visibilité sur la création de ce poste. Il rappelle qu'il est possible de créer des postes tout au long de l'année.

#### **4. Planification - habitat : démarche pour contenir la croissance à 2 %**

Diaporama joint au présent compte-rendu.

A Riesen souhaite avoir des explications quant à la différence entre les logements potentiels et le nombre d'habitant supplémentaire potentiel.

C Vincent indique qu'il est calculé combien il y a d'habitants dans un logement.

PJ Crastes précise qu'il s'agit du ratio communal. Est-ce que l'on se réfère au nombre de logement ou au nombre d'habitant. Il constate que les dents creuses ont abouti à ce que les communes ont été débordées.

Il souligne que l'objectif est d'atteindre le plus rapidement possible les 2% de croissance démographique. Il convient pour cela d'identifier un point de départ et raisonner sur un temps long, sur la base des permis de construire déposés.

F Benoit note que l'objectif sur la durée du mandat est d'être vertueux. Il faut néanmoins assumer les coups partis. Les communes doivent attribuer un minimum de permis de construire pour que les écoles soient bien dimensionnées. Il estime qu'il faut au minimum respecter les 2% en croissance démographique sur la base des permis déposés. Les permis accordés sur l'année ne sont pas soumis à interprétation.

PJ Crastes indique qu'il ne faut pas aller vers une sorte d'aministie et il faut comptabiliser les permis déposés depuis 2020 voire avant car ils correspondent à la croissance qui sera vécue par la population

M Mermin souligne que se pose également la question du suivi des communes.

E Rosay indique qu'il sera difficile de faire reposer le maintien à 2% uniquement sur la volonté des communes et il semble souhaitable de développer un axe règlementaire.

PJ Crastes précise qu'il ne s'agit pas aujourd'hui de voter sur un système mais de s'engager à travailler la question sur la base d'une démarche volontaire.

La comptabilisation des permis semble le seul moyen d'avoir une gestion comptable et une politique objective.

A Magnin estime que pour la commune de Valleiry il est urgent de travailler sur des moyens pour contenir la croissance démographique. L'enjeu n'est pas d'établir des bilans a posteriori.

C Vincent souligne que la révision des PLU peut constituer un moyen de contenir la croissance.

A Magnin remarque qu'il peut paraître compliqué de réviser des PLU qui viennent d'entrer en vigueur.

### **III. Compte-rendu des commissions**

Néant.

### **IV. Approbation du compte-rendu du Bureau communautaire du 17 janvier 2022**

Le point est reporté à l'ordre du jour de la prochaine séance.

## V. Délibérations

### 1. Environnement : convention de groupement de commandes relative à l'étude de faisabilité de la renaturation de l'Aire à Saint-Julien-en-Genevois et l'aménagement de ses abords – Approbation

Le Bureau,

*Vu l'exposé de Monsieur Genoud, 10ème Vice-Président,*

Dans une logique visant à optimiser la gestion des ressources publiques et à contribuer à la réalisation d'économies d'échelle sur les achats, il est souhaitable de favoriser les groupements de commandes. Ce principe permet aussi de mutualiser les procédures de marchés publics.

L'étude de faisabilité de la renaturation de l'Aire est inscrite au Contrat Global de l'Arve ainsi qu'au Contrat de Territoire Espaces Naturels Sensibles Salève-Genevois. En amont de cette étude et dès 2021, des démarches participatives portant sur la renaturation ont été engagées par la commune de Saint-Julien-en-Genevois, en collaboration avec la Communauté de communes du Genevois.

La renaturation de l'Aire est nécessaire pour redonner de la place à la rivière et restaurer ses fonctions naturelles, écologiques. Par ailleurs, les bords de l'Aire constituent un « poumon vert » de la commune, et font l'objet d'un fort attachement de la part d'une grande partie de la population, ainsi que d'une fréquentation importante. De la même façon le site de la Paguette, qui jouxte l'Aire, est un lieu privilégié pour les pratiques sportives et les loisirs, très plébiscité. Ainsi, le futur aménagement du site devra prendre en compte la diversité de ces usages et garantir une accessibilité à l'Aire et ses abords, dans le respect du projet de renaturation.

Il est donc proposé de réaliser une étude de faisabilité conjointe, abordant à la fois la renaturation de la rivière et l'aménagement de ses abords.

Les aspects « renaturation », qui relèvent de la compétence GEMAPI de la Communauté de communes du Genevois et « aménagements », qui relèvent de la commune, gagneront à être étudiés de pair : une étude conjointe garantira la cohérence du projet global, en permettant de tenir compte des besoins, implications et contraintes de chaque thématique. De plus, l'efficacité en terme de calendrier sera accrue.

Dans ce contexte, il est proposé de constituer un groupement de commandes entre la commune de Saint-Julien-en-Genevois et la Communauté de communes du Genevois pour procéder à une consultation unique pour cette étude de faisabilité.

Le groupement de commandes fait l'objet d'une convention constitutive signée par leurs membres (projet annexé). Ce document définit les modalités de fonctionnement du groupement, la répartition des tâches entre les membres et il définit les rapports et obligations de chacun.

Il est précisé que la Communauté de communes du Genevois assurera le rôle de coordonnateur du groupement. A ce titre, elle aura pour mission de procéder, en collaboration avec la commune de Saint-Julien-en-Genevois, à l'ensemble des opérations de sélection des cocontractants dans le respect de la réglementation relative aux marchés publics et de notifier le marché. Chaque membre du groupement, pour ce qui le concerne, attribue son ou ses marché(s) en cas de procédure adaptée, signe son ou ses marché(s) et s'assure de la bonne exécution administrative, technique et financière. La convention s'achèvera donc à la publication de l'avis d'attribution du marché.

Par ailleurs, il convient de désigner des représentations de la Communauté de communes du Genevois pour siéger à la commission du groupement, à savoir un titulaire et un suppléant, parmi les membres de la Commission d'Appels d'Offres.

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 1414-3,  
Vu le Code de la Commande Publique, et notamment ses articles L. 2113-6 et 7,*

*Vu les statuts de la Collectivité, et notamment la gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations,*

*Vu la délibération n°20200720\_cc\_adm95 du Conseil communautaire, en date du 20 juillet 2020, portant délégations de pouvoirs du Conseil au Bureau communautaire et au Président, et notamment procéder à l'approbation et à la conclusion des conventions de groupement de commandes, et le cas échéant, désigner les représentants de la collectivité au sein des commissions prévus par la convention,*

## DELIBERE

**Article 1** : **approuve** la convention de groupement de commandes relative à l'étude de faisabilité de la renaturation de l'Aire à Saint-Julien-en-Genevois et de l'aménagement de ses abords, jointe à la présente délibération.

**Article 2** : **désigne** Monsieur Eric ROSAY, représentant titulaire de la Communauté de communes du Genevois au sein de la commission de groupement et Monsieur Pierre-Jean CRASTES, son suppléant.

**Article 3** : **autorise** Monsieur le Président à signer ladite convention et toutes pièces annexes.

**Article 4** : **autorise** Monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

- ADOPTÉ A L'UNANIMITE -

### **2. Ressources Humaines : contrats d'assurance des risques statutaires – Approbation du mandat du Centre de gestion 74**

Le Bureau,

*Vu l'exposé de Monsieur Guillon, 13ème Vice-Président,*

Le Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Haute-Savoie (CDG74) souscrit, depuis plusieurs années, pour le compte des collectivités le souhaitant, des contrats d'assurance des risques statutaires du personnel. Ces contrats arrivant à échéance, le CDG74 a décidé de les renouveler.

Considérant :

- l'opportunité pour la collectivité de pouvoir souscrire un ou plusieurs contrats d'assurance statutaire garantissant une partie des frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents ;
- l'opportunité de confier au CDG74 le soin d'organiser une procédure de mise en concurrence ;
- que le CDG74 peut souscrire un tel contrat pour son compte, si les conditions obtenues donnent satisfaction à la collectivité.

Dans ce contexte, il est proposé :

- que la collectivité soit prise en compte parmi les potentiels futurs adhérents au contrat groupe dans le cadre du dossier de consultation ;
- que le CDG74 lance une procédure de marché public, en vue, le cas échéant, de souscrire pour son compte des conventions d'assurances auprès d'une entreprise d'assurance agréée, cette démarche peut être entreprise par plusieurs collectivités locales intéressées.

Au vu des conditions qui pourraient être obtenues notamment si elles sont plus favorables que celles de notre contrat actuel, la communauté de communes décidera ou non d'adhérer au contrat du CDG74. La décision éventuelle d'adhérer au contrat obtenu fera l'objet d'une délibération ultérieure.

*Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26,*

*Vu l'ordonnance n°2021-1574 portant partie législative du Code Général de la Fonction Publique, notamment son article 8 4° g,*

*Vu le décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux,*

*Vu la délibération n°20200720\_cc\_adm95 du Conseil communautaire, en date du 20 juillet 2020, portant délégations de pouvoirs du Conseil au Bureau communautaire et au Président, et notamment prendre toutes décisions nécessaires en matière de gestion des ressources humaines à l'exception des délégations au Président et des compétences relevant du Conseil Communautaire,*

## DELIBERE

**Article 1 :** **approuve** que la collectivité soit prise en compte parmi les potentiels futurs adhérents au contrat groupe dans le cadre du dossier de consultation.

**Article 2 :** **donne** mandat au CDG 74 pour lancer une procédure de marché public, en vue, le cas échéant, de souscrire pour son compte des conventions d'assurances auprès d'une entreprise d'assurance agréée, cette démarche peut être entreprise par plusieurs collectivités locales intéressées.

**Article 3 :** **rappelle** que les conventions devront couvrir tout ou partie des risques suivants :

- agents affiliés à la C.N.R.A.C.L. : décès, accident de service et maladie contractée en service, maladie ordinaire, longue maladie et maladie de longue durée, maternité, paternité et accueil de l'enfant, temps partiel thérapeutique, mise en disponibilité d'office, infirmité de guerre, allocation d'invalidité temporaire ;
- agents non affiliés à la C.N.R.A.C.L. : accident du travail / maladie professionnelle, maladie grave, maternité / paternité / adoption, maladie ordinaire.

Ces conventions devront également avoir les caractéristiques suivantes :

- durée du contrat : 4 ans, à effet au 1er janvier 2023 ;
- régime du contrat : capitalisation.

**Article 4 :** **autorise** Monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

- ADOpte A L'UNANIMITE -

## VI. Divers

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h00.

Rédigé par Séverine Ramseier, le 15 février 2022.

Vu par le Président



# Bureau Communautaire

Le 07 février 2022

**Port du  
masque**



**Le port du masque est obligatoire pendant toute la durée  
de la séance y compris lors de la prise de parole**

07 février 2022

Communauté de communes du Genevois – Bureau Communautaire

## Ordre du jour

- I. Désignation d'un secrétaire de séance
- II. Information/débat
  1. GEMAPI : transfert d'items complémentaires au Syr'Usse
  2. Mobilité : projet de transports du territoire – méthodologie de concertation des élus
  3. Préparation du BP 2022 – point RH sur les demandes de création de postes
  4. Planification - habitat : démarche pour contenir la croissance à 2 %
- III. Compte-rendu des commissions
- IV. Approbation du compte-rendu du Bureau communautaire du 17 janvier 2022
- V. Délibérations
  1. Environnement : convention de groupement de commandes relative à l'étude de faisabilité de la renaturation de l'Aire à Saint-Julien-en-Genevois et l'aménagement de ses abords - Approbation
  2. Ressources Humaines : contrats d'assurance des risques statutaires – Approbation du mandat du Centre de gestion 74
- VI. Divers

07 février 2022

Communauté de Communes du Genevois - Bureau Communautaire

3

## Ouverture de la séance

- Désignation d'un secrétaire de séance

07 février 2022

Communauté de Communes du Genevois - Bureau Communautaire

4

## Information / débat

- 1. GEMAPI : transfert d'items complémentaires au Syr'Usses**
- 2. Mobilité : projet de transports du territoire – méthodologie de concertation des élus**
- 3. Préparation du BP 2022 – point RH sur les demandes de création de postes**
- 4. Planification - habitat : démarche pour contenir la croissance à 2 %**

07 février 2022

Communauté de Communes du Genevois - Bureau Communautaire

5

## GEMAPI : transfert items complémentaires au SYR'USSES

7 février 2022

Communauté de Communes du Genevois - Bureau Communautaire

6

## Contexte

### Modification de l'intérêt communautaire de la CCG - Compétence protection et mise en valeur de l'environnement -

- Quelques rappels concernant la compétence GEMAPI
- Objet et présentation de l'intérêt du transfert d'une partie de la compétence au Syr'Usses
- Proposition de délibérer au prochain Conseil Communautaire (28/02)

07 février 2022

Communauté de Communes du Genevois - Bureau Communautaire

7

## Modification de l'intérêt communautaire de la CCG

### GEMAPI - Rappels juridiques

- **Avant 2018**, la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations étaient exercées **facultativement** et de façon **partagée** entre toutes les collectivités
- **Action** en matière de **Grand Cycle de l'Eau** se basait sur l'article L.211-7 du Code de l'Environnement, qui liste les domaines dans lesquels ces dernières peuvent agir au motif d'intérêt général ou d'urgence :

1. L'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique ;
2. L'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau ;
3. L'approvisionnement en eau ;
4. La maîtrise des eaux pluviales et de ruissellement ou la lutte contre l'érosion des sols ;
5. La défense contre les inondations et contre la mer ;
6. La lutte contre la pollution ;
7. La protection et la conservation des eaux superficielles et souterraines ;
8. La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines ;
9. Les aménagements hydrauliques concourant à la sécurité civile ;
10. L'exploitation, l'entretien et l'aménagement d'ouvrages hydrauliques existants ;
11. La mise en place et l'exploitation de dispositifs de surveillance de la ressource en eau et des milieux aquatiques ;
12. L'animation et la concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques dans un sous-bassin ou un groupement de sous-bassins, ou dans un système aquifère, correspondant à une unité hydrographique.

07 février 2022

Communauté de Communes du Genevois - Bureau Communautaire

8

## Modification de l'intérêt communautaire de la CCG

### GEMAPI - Rappels juridiques

- **Compétence GEMAPI** créée par la loi *MAPTAM* du 27 janvier 2014
- Elle est constituée de certains items seulement de l'article L.211-7 CE :

Item	Contenu
1°	aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique
2°	entretien et aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès
5°	défense contre les inondations et contre la mer
8°	protection et restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines

- Loi *NOTRe* du 7 août 2015 est venue préciser que les **EPCI-FP** devenaient compétents pour la GEMAPI à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018

Mieux structurer l'action publique et intégrer la gestion des cours d'eau à l'aménagement du territoire

- Tous les échelons de collectivité peuvent toujours intervenir sur les 8 autres items, qui restent partagés.  
Dans ses statuts, la CCG a également pris les items 6, 7 et 12.

07 février 2022

Communauté de Communes du Genevois - Bureau Communautaire

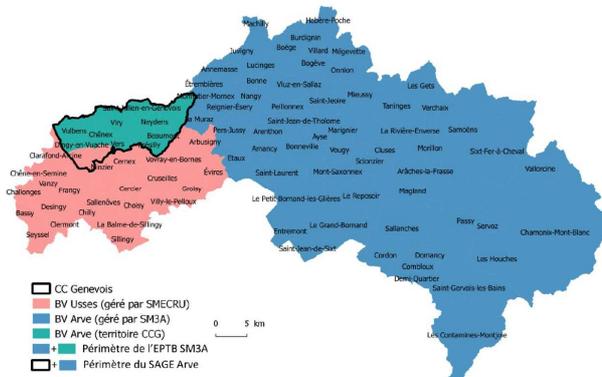
9

## Organisation sur le territoire de la CCG

## Modification de l'intérêt communautaire de la CCG

### GEMAPI - Rappels de gouvernance

- Compétence GEMAPI exercée **en propre** sur le bassin versant des affluents de l'Arve et du Rhône (15 communes)
- Bassin versant des Ussets (communes de Jonzier-Epagny et Savigny) : le Syr'Ussets (ex-SMECRU) exerce la compétence GEMAPI pour le compte de la CCG



07 février 2022

Communauté de Communes du Genevois - Bureau Communautaire

10

## Modification de l'intérêt communautaire de la CCG

Zoom sur le Syr'Usse  
Evolution statutaire 2020

- Arrêté préfectoral approuvant les statuts du Syr'Usse, en date du 30 novembre 2020
- Le SMECRU devient le *Syr'Usse, Syndicat de Rivières les Usse*
- Transfert de la compétence GEMAPI / items obligatoires

Membres	Anciens statuts		Nouveaux statuts	
	Nb sièges	Taux en %	Nb sièges	Taux en %
CA du Grand Annecy	1	2,87 %	1	2,98 %
Communauté de Communes Fier et Usse	3	17,73 %	3	17,57 %
Communauté de Communes du Genevois	1	4,82 %	1	5,21 %
Communauté de Communes du Pays de Cruseilles	5	36,08 %	5	36,78 %
Communauté de Communes Usse et Rhône	5	37,34 %	5	36,45 %
Syndicat des Eaux des Rocailles et de Bellecombe	1	1,17 %	1	1,01 %

07 février 2022

Communauté de Communes du Genevois - Bureau Communautaire

11

## Modification de l'intérêt communautaire de la CCG

Zoom sur le Syr'Usse  
Evolution statutaire 2022

- Nouvelle évolution statutaire à prévoir pour le transfert des items complémentaires

GEMAPI	Art.L211-7 1° Code de l'environnement Aménagement de bassin hydrographique	+	Missions complémentaires	Art. L.211-7 12° Code de l'environnement Animation-concertation dans le domaine de l'eau
	Art.L211-7 2° Code de l'environnement Entretien et aménagement des cours d'eau			Art. L.211-7 6° et 7° Code de l'environnement Conservation de la ressource en eau (quantité, qualité)
	Art.L211-7 5° Code de l'environnement Lutte contre les inondations			Art. L.211-7 11° Code de l'environnement Suivi des milieux et de la ressource en eau
	Art.L211-7 8° Code de l'environnement Protection et restauration des zones humides			

### Caractère fondamental des items dits complémentaires car :

- Sans animation du territoire → pas d'exécution des projets GEMAPI
- Les suivis milieux et ressource en eau = obligation légale vis-à-vis de l'Europe
- La conservation de la ressource → obligatoire pour ce territoire classé par arrêté préfectoral en ZRE (déficit de la ressource en eau)

- **Besoin pour le territoire des Usse d'organiser la compétence GEMAPI en tenant compte des missions complémentaires → action globale et cohérente**

07 février 2022

## Modification de l'intérêt communautaire de la CCG

### Zoom sur le Syr'Usse Dans la pratique...

#### Zoom sur l'item complémentaire 11

« Mise en place et exploitation de dispositifs de surveillance de la ressource en eau et des milieux aquatiques »

- Il se traduit de la sorte pour le Syndicat et cela depuis 2020 :



→ données que le Syr'Usse transmet aux gestionnaires pour les éclairer, les orienter dans leurs choix d'intervention, programme de travaux

- Il s'agit de **préalables** à l'action pour avoir des états initiaux, évaluer et rendre compte de l'action.

- Exemple : Sous-bassin versant du Fornant

- en déficit sur la quantité d'eau
- points noirs soulevés au niveau de la qualité

→ Pour l'observatoire qualité, des points de suivi ont été ajoutés en 2021-2022 aux rejets des STEP de Jonzier-Epagny et de Savigny

07 février 2022

Communauté de Communes du Genevois - Bureau Communautaire

13

## Modification de l'intérêt communautaire de la CCG

### Zoom sur le Syr'Usse Aspects financiers

- Le **transfert** des items complémentaires **ne fera pas augmenter la cotisation** des EPCI membres

- Cotisation réévaluée en 2020 lors de l'évolution statutaire - à ce jour il n'est pas prévu de modifier ce calcul

- Néanmoins, des éléments financiers seront transmis dès février 2022 aux EPCI dont la CCG :

- Contrat de Milieu à venir, qui permet de lister et de faire subventionner les actions du territoire en lien avec la GEMAPI
- Montant des actions – subventions escomptées = reste à charge
- En fonction du montant du reste à charge, éventuelle négociation à mener (maintien du montant initial ou augmentation des versements en fonction des objectifs)

07 février 2022

Communauté de Communes du Genevois - Bureau Communautaire

14

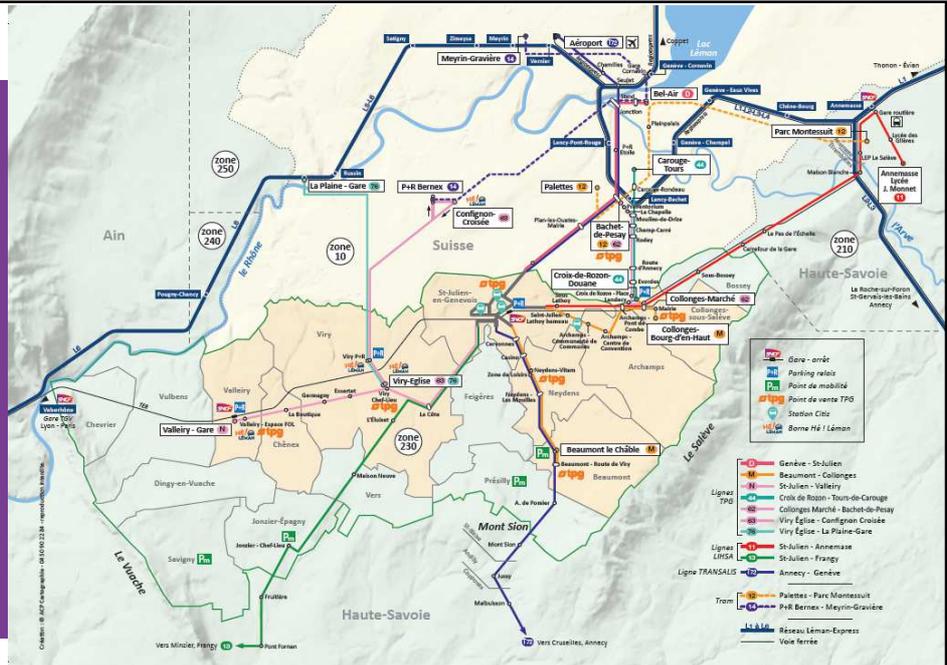
## Modification de l'intérêt communautaire de la CCG

Aspects administratifs + délibération au prochain Conseil Communautaire

- **Compétences obligatoires GEMAPI** : items 1, 2, 5, 8
- **Compétences facultatives en matière environnementale** : items 6, 7, 12
- Proposition de **modifier l'intérêt communautaire** dans le domaine de la protection de l'environnement afin d'intégrer l'item 11 et procéder au transfert des compétences correspondant aux items 6, 7, 11 et 12, sur une partie du territoire (bassin versant des Usses), au syndicat Syr'Usses

## Mobilité : projet de transport - méthodologie de concertation des élus

# Projet de transport – offre de mobilité



07 février 2022

Communauté de Communes du Genevois - Bureau Communautaire

17

2022 : une année pour préparer les échéances à venir

## Contexte contractuel et calendrier

**Transports scolaires**  
Ouverture du Collège à Vulbens

Travailler avec GLCT et les TPG sur la ligne N : Prolongement, modification d'itinéraire

Nouveaux circuits et économie sur le marché

**Transports urbains**  
Fin du contrat GLCT pour les lignes M, N et D

Le GLCT prépare le renouvellement du contrat des lignes transfrontalières (nouveau périmètre)

La CCG va prendre la main sur la gestion des lignes urbaines M, N  
Enjeu d'intégrer au contrat le TAD Proxigem (fin contrat mars 2023)

Mise en service du TRAM qui remplace la ligne D

Convention de concession d'exploitation avec les TPG

**Fin du marché de transports scolaires en aout 2025**

AOM unique au 01/01/2025

Septembre 2023

Décembre 2023

Septembre 2025

07 février 2022

18

## Etude de l'offre transfrontalière GLCT

### Processus de validation de l'offre de transport :

- Assemblée GLCT (01.12.2021) a validé le diagnostic, prise de connaissance objectifs Plan climat et enjeux
- Travail partenarial technique par territoire (11.2021 – 01.2022)
- Prise de connaissance et pré-validation de l'offre de transport par les membres concernés du GLCT :

#### Pour la CCG :

- **Commission mobilité : 24.01**
- **Bureau communautaire : 07.02**
- **Bilatérale avec canton de Genève : 21.02**

- Validation de l'offre de transport par l'**Assemblée GLCT du lundi 14 mars** pour permettre l'élaboration du cahier des charges

**Etape suivante : lancement du processus de renouvellement de contrat à partir d'avril et pour une durée d'une année jusqu'en mai 2023, date de signature des contrats**

## Périmètre du contrat du GLCT et éléments budgétaires

### Périmètre actuel des lignes urbaines GLCT :

- D Bel air-St Julien (800K€)
- M Collonges-Beaumont (700K€)
- N St Julien- Valleiry (500K€)

**Ces 3 lignes sont financées par la CCG à hauteur d'environ 2M€/an**

**Par ailleurs, dans le cadre de la lettre d'intention des petites douanes, des lignes lancées à titre expérimental, qui ne sont pas gérées par le GLCT :**

- 62 Collonges – Bachet (LEX) – ZIPLO Plan les ouates
- 63 Viry – Bernex Vailly (Tram 14)
- 76 Viry – La Plaine (LEX)

**Le canton finance l'intégralité des lignes 62 (275 K€), 63 (150 K€) et 76 (107 K€) pour la partie française, soit 532 K€ au total**

**Engagement du VP du précédent mandat pour financer les lignes 62 et 63 au delà de fin 2023 suite à la phase de test**

## Futur périmètre et scénarios étudiés

07 février 2022

### Futur périmètre des lignes urbaines du GLCT :

#### Enjeux pour la CCG :

- **La ligne D** reste dans le périmètre GLCT jusqu'à l'arrivée du Tramway
- **Les lignes M et N** sortent du périmètre GLCT au 13 décembre 2023
- **Les lignes 62, 63 et 76** sont elles pérennisées en l'état ou prolongées sur le territoire CCG ?
- **Ligne 44** étudiée mais ne pouvant pas entrer dans le contrat GLCT avant fin 2024

#### ➤ Financement nouveau pour la CCG

Ligne	Scenario 1	Scenario 2
44	Prolongée à Collonges bourg d'en haut	Prolongée à Archparc
62	Prolongée à Archparc et Ziplo	Prolongée à Beaumont et Ziplo
63	Prolongée à Valleiry et Zimeisa	Prolongée à Viry mairie et Zimeisa
76	Inchangée	Prolongée à Viry mairie

Communauté de Communes du Genevois - Bureau Communautaire

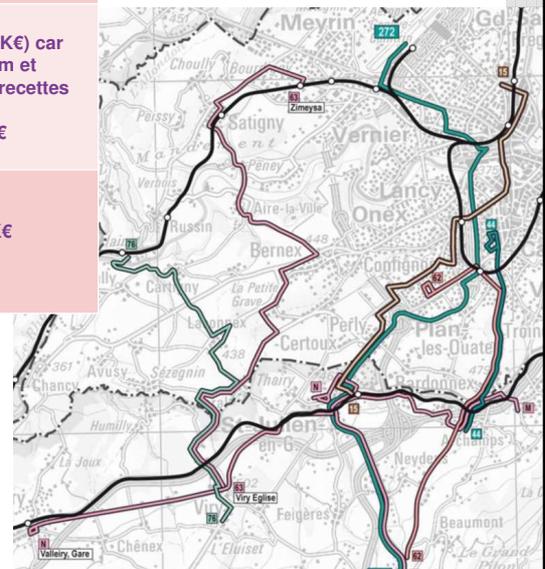
21

Option 1	Pas de changement d'offre			<b>Cout pour CCG</b> <b>532K€</b> 62 (275 K€) 63 (150 K€) 76 (107 K€)
Option 2	62 prolongée à Archparc	¼ h en HP ½ h en HC	Mais ne dessert plus le P+R Collonges	<b>226 K€ (contre 275K€) car moins de km et meilleures recettes</b>
	63 prolongée à Viry mairie et Zimeisa	Fréquence 15 ou 10 min	Bus 70 pl	<b>259 à 343K€</b>
Option 3	62 prolongée à Beaumont	¼ h en HP ½ h en HC	Bus 70 pl	<b>749 K€</b>
	63 Prolongée a Valleiry et Zimeisa	Fréquence 15 ou 10 min	En doublon avec la ligne N	<b>625 à 828 K€</b>
	76 Prolongée à Viry mairie		Minibus 10 pl	<b>145 K€</b>

## Options budgétaires

07 février 2022

Ces options peuvent avoir différents horizons à prévoir au CCTP en variante



## Etude de l'offre de transport CCG

### Lancement d'une étude sur l'offre CCG en parallèle de l'étude du GLCT

Le cabinet **Citec** a été missionné fin décembre 2021

#### Sa mission :

- Réaliser un diagnostic de l'offre de transport actuelle
- Evaluer de nouveaux scénarios d'offre de transports publics qui permettent de répondre à la demande future de déplacements et en intégrant les projets futurs
- Développer le scénario d'offre le plus pertinent de manière à confirmer sa faisabilité technique et financière

Cette étude a pour objectif de prendre en compte le **projet de territoire** et notamment la fiche 5 dédiée à la mobilité ainsi que le projet de **pacte de la future AOM du Genevois Français**

#### Cette étude a deux horizons :

- **Décembre 2023** : démarrage du contrat
- **2025** : mise en service du Tramway

07 février 2022

Communauté de Communes du Genevois - Bureau Communautaire

23

## Etude de l'offre de transport CCG

### Planning de l'étude :

#### Phase 1 - Diagnostic et objectifs :

COTECH 10 février 2022

COFIL : à caler début mars

#### Phase 2 – génération et analyse des scénarios : Mars-avril

2 ateliers participatifs sont proposés nous pourrions définir les modalités lors du COFIL de février

#### Phase 3 – Développement du scénario retenu pour fin mai

**Composition du COTECH** : VP Julien Bouchet, Techniciens CCG et PMGF

**Composition du COFIL** : Pierre Jean Crastes, Julien Bouchet et 1 représentant par commune

**Demande de désigner un représentant par commune**

**Le comité des partenaires**, instance de dialogue et de concertation rendu obligatoire par la loi d'orientation pour les mobilités, sera créé par délibération du conseil communautaire du 28 mars et sera réuni au cours de la phase 3

07 février 2022

Communauté de Communes du Genevois - Bureau Communautaire

24

## Etude de l'offre de transport CCG

Cette étude va servir à alimenter le cahier des charges pour le lancement du processus de passation de contrat, avec la même échéance que pour le GLCT.

Deux ambitions pour ce cahier des charges :

- Un développement de l'offre
- Un volume financier

07 février 2022

Communauté de Communes du Genevois - Bureau Communautaire

25

## Projective budgétaire Dépenses

Arbitrages d'offre et cadrage financier :

- 2023 : Economie sur le transport scolaire avec l'ouverture du collège Vulbens à utiliser pour prolonger la ligne N (250-300K€/an)
- 2024 : Nouveaux contrats lignes transfrontalières D et 62-63-76, avec ou sans la ligne 62 prolongée à archparc (+550K€/an)
- 2024 : Quelle offre pour les lignes urbaines M, N et le TAD ?
- Mi 2025 : Mise en service du Tramway (+100K€/an) et montée en gamme de l'offre urbaine CCG pour l'arrivée du tramway (renforcer le rabattement)
- Prolongement d'autres lignes transfrontalière ?

	Dépenses	2023	2024	2025	2026
Transfrontalier	Lignes transfrontalières	2 120 K€	800 K€ (D) 550 K€ (62,63,76)	400 K€ (D) 550 K€ (62,63,76)	750 K€ (62,63,76)
	Concession Tram	-	-	450 K€	900 K€
Offre locale CCG	Lignes urbaines	-	1 200K€	1 500 K€	1 800 K€
	TAD Proxigem	80 K€	150 K€	150 K€	150 K€
Scolaire	Transport scolaire	1 680 K€	1 500 K€	1 500 K€	1 500 K€
	<b>Total</b>	<b>3 880 K€</b>	<b>4 200 K€</b>	<b>4 550 K€</b>	<b>5 100 K€</b>

07 février 2022

Communauté de Communes du Genevois - Bureau Communautaire

26

## Projective budgétaire

### Recettes

#### Des recettes pérennes et de nouvelles recettes à trouver :

- Convention de coopération avec la Région renouvelée pour 9 ans
- Recettes scolaires vont évoluer à la baisse en 2023
- Le budget général alimenterait toujours le budget mobilité pour les lignes transfrontalières
- Le versement mobilité pourrait financer les lignes urbaines. Le débat sur sa mise en place est à mener d'ici l'été (principe et taux)

La CCG a la possibilité de le mettre en place dès 2024 pour financer sa politique mobilité (condition d'organiser au moins une ligne régulière).

Au taux de 0.5% la recette est évaluée à 1M€

Recettes	2023	2024	2025	2026
Scolaires et urbains	300 K€	300 K€	300 K€	300 K€
Convention Région	2 350 K€	2 350 K€	2 350 K€	2 350 K€
Budget général	1 500 K€	1 500 K€	1 500 K€	1 500 K€
Versement mobilité		500 K€	1 000 K€	1 000 K€
<b>Total</b>	<b>4 150 K€</b>	<b>4 650 K€</b>	<b>5 150 K€</b>	<b>5 150 K€</b>

07 février 2022

Communauté de Communes du Genevois - Bureau Communautaire

27

## Préparation du BP 2022 - RH : demandes de créations de postes

07 février 2022

Communauté de Communes du Genevois - Bureau Communautaire

28

## Pôle ressources

- Demande de création d'un poste chargé du suivi des politiques contractuelles

Enjeux : optimiser la recherche de financements

Aide au montage des dossiers et suivi

Suivi de dispositifs particuliers : CRTE, CDAS, DAR,...

Suivi particulier financier du projet de tramway

Poste porté par la CCG avec une optique de mutualisation avec la Ville de Saint-Julien (50/50) ; à valider

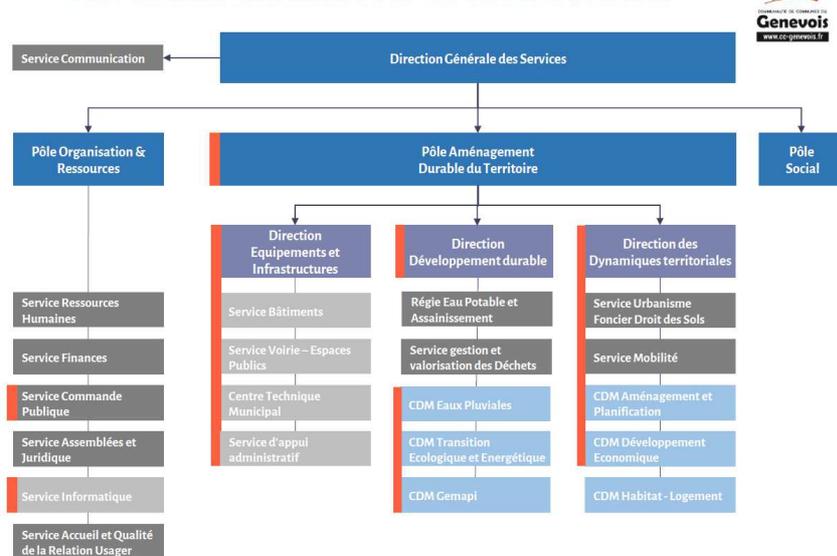
07 février 2022

Communauté de Communes du Genevois - Bureau Communautaire

29

## Pôle mutualisé Aménagement Durable du Territoire

### PROPOSITION D'ORGANIGRAMME – DOCUMENT DE TRAVAIL



07 février 2022

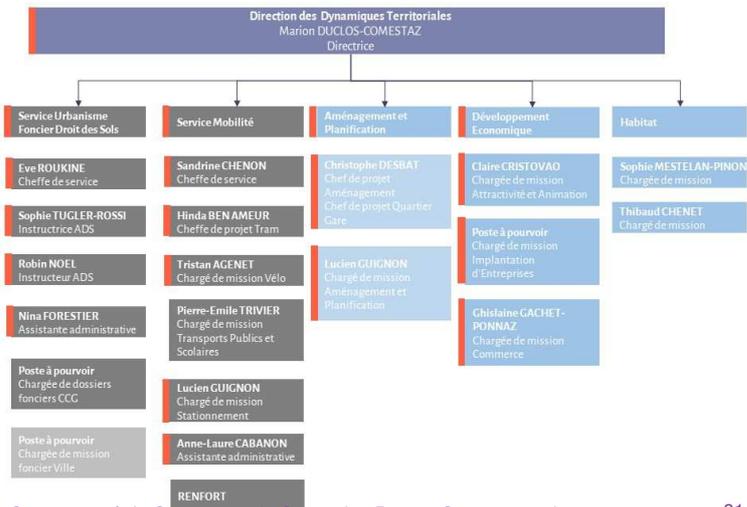
Communauté de Communes du Genevois - Bureau Communautaire

30

# Direction des Dynamiques Territoriales

## Organigramme actuel général de la Direction :

### FOCUS DIRECTION DES DYNAMIQUES TERRITORIALES – DOCUMENT DE TRAVAIL



07 février 2022

Communauté de Communes du Genevois - Bureau Communautaire

31

# Service mobilité

## • Organigramme actuel :



07 février 2022

Communauté de Communes du Genevois - Bureau Communautaire

32

# Service mobilité

**• Organigramme cible :**

- Service Mobilité
- Sandrine CHENON  
Cheffe de service
- Hinda BEN AMEUR  
Cheffe de projet Tram / Modes doux
- Tristan AGENET  
Chargé de mission Vélo
- Chargé de mission mobilité      Technicien transport scolaire et accessibilité
- Lucien GUIGNON  
Chargé de mission Stationnement
- Anne-Laure CABANON  
Assistante administrative, accueil régie
- RENFORT

Création de poste à confirmer  
Missions à répartir entre ces 2 postes le cas échéant

07 février 2022

Communauté de Communes du Genevois - Bureau Communautaire

33

# Aménagement / Planification

**Organigramme actuel (zoom sur la partie aménagement / planification avec le qui fait quoi) :**

Christophe Desbat

100 %  
Aménagement  
(dont Quartier Gare)



Lucien Guignon

50 %  
Planification

25 %  
Aménagement

25 %  
Stationnement




07 février 2022

Communauté de Communes du Genevois - Bureau Communautaire

34

## Aménagement / Planification

**Organisation cible :**

<p><b>Christophe Desbat</b></p>	<div style="background-color: #00a0e3; color: white; padding: 5px; margin-bottom: 5px;">100 % Aménagement (dont Quartier Gare)</div>		<p>Périmètre inchangé</p>
<p><b>Lucien Guignon et autre</b></p>	<div style="background-color: #76b82a; color: white; padding: 5px; margin-bottom: 5px;">100 % Planification</div>		<p>Découpage du poste</p>
	<div style="background-color: #00a0e3; color: white; padding: 5px; margin-bottom: 5px;">75 % Aménagement</div> <div style="background-color: #00a0e3; color: white; padding: 5px;">25 % Stationnement</div>		

**Total Aménagement (Ville) : 1,25 ETP -> 1,75 ETP**  
**Total Planification (CCG) : 0,5 ETP -> 1 ETP**

07 février 2022
Communauté de Communes du Genevois - Bureau Communautaire
35

## Aménagement / Planification

**Ce qui donne :**

**Organigramme actuel :**

Aménagement et  
Planification

Christophe DESBAT  
Chef de projet  
Aménagement  
Chef de projet Quartier  
Gare

→

Aménagement et  
Planification

Christophe DESBAT  
Chef de projet  
Aménagement  
Chef de projet Quartier  
Gare

Lucien GUIGNON  
Chargé de mission  
Aménagement et  
Planification

→

Chargé de mission  
cœur de ville,  
stationnement et  
nature en ville

Chargé de mission  
planification et suivi  
du projet de  
territoire

**Organigramme cible :**

07 février 2022
Communauté de Communes du Genevois - Bureau Communautaire
36

## Aménagement côté Ville

Ce qui motive la demande de poste :

- Partie aménagement :
  - Etudes qui ont dû être déprogrammées en 2021 ;
  - Plan directeur d'Aménagement reporté à 2022 ;
  - Etude urbaine « Ilot des Cèdres » ;
  - Etude urbaine des Hutins ;
  - Etude urbaine de Perly, y compris Ternier ;
  - Etude passage souterrain piéton du côté de la gare SNCF ;
  - Etude franchissement routier des voies ferroviaires ;
  - Etude de renouvellement urbain du secteur La Feuillée/Route de Lyon
  - Cœur de ville « 2 » : suite de l'étude et mise en œuvre opérationnelle
- Etudes qui seront difficiles à réaliser en 2022 compte tenu des effectifs :
  - Devenir Buloz
  - Réaliser dans les temps impartis les notes de Cadrage Urbain Préalable (dépendant de la demande qui est impossible à estimer)
  - Revoir les périmètres de TAM
  - Passage sous voie ferrée

07 février 2022

Communauté de Communes du Genevois - Bureau Communautaire

37

## Planification côté CCG

Ce qui motive la demande de poste :

- Partie planification :
  - Conduite de la démarche de PLUi (si le débat aboutit à une prise de compétence) ;
  - Préparation du futur SCOT pour le 1<sup>er</sup> janvier 2024 ;
  - ETP disponible pour suivre et animer la mise en œuvre du projet de territoire ;
  - Suivi et accompagnement des Communes dans l'objectif « 2% » (travail sur PLUs en lien avec elles) ;
  - Réalisation de la charte urbaine, architecturale et paysagère pour travailler sur la « densité vivable » ;
  - Organisation des formations élus.
- Du point de vue humain :
  - Donner des périmètres cohérents de mission à Lucien Guignon et éviter l'effet « puzzle »

07 février 2022

Communauté de Communes du Genevois - Bureau Communautaire

38

## Service ADS

- Création d'un poste d'instructeur pour compléter l'effectif suite à une situation d'un agent placé à mi-temps

07 février 2022

Communauté de Communes du Genevois - Bureau Communautaire

39

## Direction du Développement Durable

- Organigramme actuel :



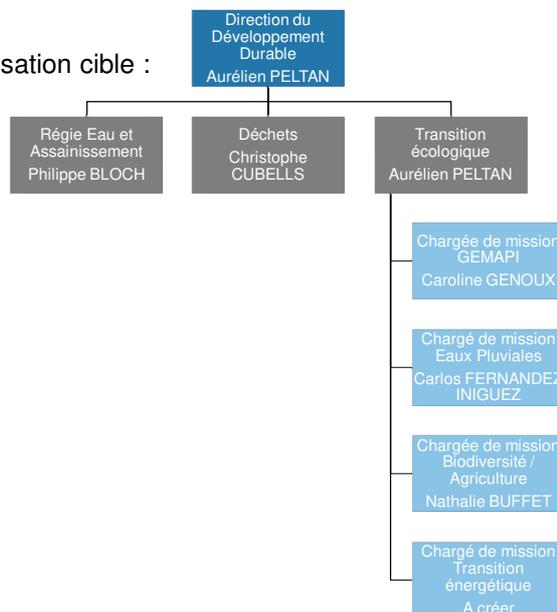
07 février 2022

Communauté de Communes du Genevois - Bureau Communautaire

40

## Direction du Développement Durable

### • Organisation cible :



07 février 2022

Communauté de Communes du Genevois - Bureau Communautaire

41

## Direction du Développement Durable Poste PCAET

Ce qui motive la demande de poste « transition énergétique » :

- **Trois directions différentes de la CCG** concernées par les objectifs de réduction des GES :
  - DDT - secteur des transports, zones économiques
  - DEI - secteur des bâtiments publics et de la voirie (réseaux de chaleurs)
  - DDD – secteur de l’agriculture
- **Au-delà de la transversalité** du besoin entre les compétences CCG, **le suivi du PCAET nécessite un accompagnement des communes** pour qu’elles s’investissent dans les actions qui relèvent de leurs compétences (comme le chargé de mission vélo par exemple).
- Le périmètre juridique, géographique et la technicité du sujet ne peuvent pas être correctement couverts par un agent par ailleurs en charge d’autres sujets importants (biodiversité et agriculture).

07 février 2022

Communauté de Communes du Genevois - Bureau Communautaire

42

## Direction du Développement Durable Poste PCAET

Ce besoin de disponibilité et de compétence technique peut-il être pourvu par une prestation externe plutôt que par le recrutement d'un chargé de mission ou de projet ?

### 1) La mission est autant politique que technique

La maîtrise d'ouvrage doit être directement impliquée pour amener les directions et les communes à s'assurer de la compatibilité de leurs actions avec le PCAET. Un bureau d'étude ne pourra pas leur faire accepter un accompagnement étroit de la même manière, ni inspirer la même confiance aux partenaires institutionnels qu'un chargé de mission dédié.

**2) Les compétences techniques à mobiliser sont polyvalentes** (*connaissance de la base carbone de l'ADEME, connaissance des énergies renouvelables et de leurs contraintes*).

Il est préférable de recruter un chargé de projet polyvalent qui fera ponctuellement appel à des prestations spécifiques, plutôt que de confier des missions parallèles à plusieurs bureaux.

07 février 2022

Communauté de communes du Genevois - Bureau communautaire

43

## Direction du Développement Durable Poste technicien de rivières

Suivi sur le terrain des projets liés à la Gemapi et sa montée en puissance : renaturation de l'Aire, bassins de l'Arande, renaturation de la Drize

Construction d'un service entretien des rivières pour la prévention des risques de désordres auprès des propriétaires et la remise en état en cas de sinistre ; entretien réglementaire des parcelles appartenant à la CCG

07 février 2022

Communauté de communes du Genevois - Bureau communautaire

44

## Régies eau et assainissement

### • Demandes de création de 9 postes

Nature du poste	Coût
	2022
<b>BUDGET EAU</b>	
chargé de clientèle	40 000
conducteur station Crache	
ingénieur travaux	50 000
technicien "fuites"	40 000
technicien urba	40 000
transfert DSP (8 agents Véolia ; 1 agent Aqualter)	
<b>sous-total budget eau</b>	<b>170 000</b>
<b>BUDGET ASSAINISSEMENT</b>	
poste admin contrôle des branchements	
technicien maintenance STEP	40 000
contrôleurs (2 postes)	80 000
instructeur servitudes	40 000
<b>sous-total budget assainissement</b>	<b>160 000</b>
<b>BUDGET SPANC</b>	
chargé du SPANC	40 000
<b>sous-total budget SPANC</b>	<b>40 000</b>
<b>TOTAL COUT</b>	<b>370 000</b>

créé fin 2021

	validé
	non encore validé

07 février 2022

Communauté de Communes du Genevois - Bureau Communautaire

45

## Synthèse budgétaire

- **Poste politiques contractuelles** : 54 K€ en année pleine ; budgété sur 7 mois en 2022 (31,5 K€). Financement attendu : 50 % de la Ville de Saint-Julien
- **Poste mobilité** : 54 K€ en année pleine ; budgété sur 7 mois en 2022 (31,5 K€)
- **Poste planification – aménagement** : 54 K€ en année pleine ; budgété sur 7 mois en 2022 (31,5 K€). Financement attendu : 50 % de la Ville de Saint-Julien
- **Poste ADS** : 38 K€ en année pleine ; budgété sur 6 mois en 2022 (19 K€). Financement attendu : 50 %
- **Poste PCAET** : 54 K€ en année pleine ; budgété sur 7 mois en 2022 (31,5 K€)
- **Poste technicien de rivières** : non budgété, priorisé sur 2023

07 février 2022

Communauté de Communes du Genevois - Bureau Communautaire

46

## Planification-habitat : démarche pour contenir la croissance à 2%

07 février 2022

Communauté de Communes du Genevois - Bureau Communautaire

47

### Points à traiter

1. Rappel des données chiffrées
2. Besoins de précisions
3. Propositions techniques :
  - appui aux communes pour s'inscrire dans l'objectif 2%
  - suivi des autorisations d'urbanisme

07 février 2022

Communauté de Communes du Genevois - Bureau Communautaire

48

## Données chiffrées - coups partis - perspectives 2023

	Population 2008	Population 2013	% annuel 2008/13	Population 2018	% annuel 2013/18	Etat 0 = projection 2021*	% annuel 2018-21	Projection 2023 = coups partis		Objectif 1/01/26 (2%/an par rapport à la population projetée 2021)		
								Nbre hab 2023 *	% annuel 2021/23	Sur base pop 2021 - Objectif pop totale 2026	Nbre hab restant à accueillir (hors coups partis)	Nbre hab à accueillir par an (à partir de 2023)
ARCHAMPS	1 703	2 585	8,70%	2 588	0,02%	3 002	7,70%	3091	1,47%	3 314	312	104
BEAUMONT	2 027	2 443	3,80%	2 842	3,07%	3 153	5,33%	3485	5,13%	3 481	328	109
BOSSEY	680	868	5,00%	1 031	3,50%	1 066	1,68%	1071	0,23%	1 177	111	37
CHESEX	520	730	7,02%	813	2,18%	846	2,01%	964	6,75%	934	88	29
CHEVRIER	385	442	2,80%	600	6,30%	830	17,62%	870	2,38%	916	86	29
COLLONGES S/S	3 568	3 884	1,71%	3 952	0,35%	4 350	4,91%	4986	7,06%	4 803	453	151
DINGY EN VUACHE	546	644	3,36%	701	1,71%	759	4,05%	853	6,01%	838	79	26
FEIGERES	1 418	1 554	1,85%	1 683	1,61%	1 811	3,73%	1937	3,42%	1 999	188	63
JONZIER/EPAGNY	642	733	2,69%	820	2,27%	963	8,37%	1022	3,02%	1 063	100	33
NEYDENS	1 458	1 677	2,84%	2 032	3,91%	2 113	1,97%	2228	2,69%	2 333	220	73
PRESILLY	665	757	2,63%	1 051	6,78%	1 074	1,09%	1170	4,37%	1 186	112	37
SAINT-JULIEN	11 362	12 561	2,03%	15 509	4,31%	18 058	7,91%	18080	0,06%	19 937	1 879	626
SAVIGNY	699	800	2,74%	936	3,19%	977	2,17%	1011	1,73%	1 079	102	34
VALLEIRY	3 056	3 835	4,65%	4 866	4,88%	5 052	1,89%	5648	5,73%	5 578	526	175
VERS	634	763	3,77%	894	3,22%	975	4,43%	1016	2,08%	1 076	101	34
VIRY	3 467	4 236	4,09%	5 299	4,58%	5 427	1,20%	5644	1,98%	5 992	565	188
VULBENS	895	1 275	7,33%	1 614	4,83%	1 836	6,66%	2296	11,83%	2 027	191	64
TOTAL	33 725	39 787	3,36%	47 231	3,49%	52 292	5,22%	55372	2,90%	57 735	5 443	1 814
Aug. nbre hab/an		1 212		1 489		1 687		1540		788		

07 février 2022

Communauté de Communes du Genevois - Bureau Communautaire

50

## Données chiffrées – foncier encadré - perspectives

	Etat 0 = projection 2021*	Projection 2024 à 2029						Perspectives croissance 2021/29		
		Nbre lgt - prochains dépôts de PC*	Nbre lgt chgt de destination (ds PLU)*	Nbre de lgt prévus dans les OAP*	Nbre de lgt dans les zones AU*	Soit total lgt dans le foncier "cadré"*	Soit nbre hab (cf ratio hab/lgt 2018)	Soit nbre hab 2029	Soit croissance entre 2021 et 2029 dans le "foncier cadré"	Soit croissance moyenne/an 2021-29
ARCHAMPS	3 002	3	4	93	41	141	321	3 412	13,7%	1,61%
BEAUMONT	3 153	21	0	190	31	242	566	4 051	28,5%	3,18%
BOSSEY	1 066	2	0	0	480	482	1 124	2 195	105,9%	9,45%
CHESEX	846	21	2	6		29	73	1 037	22,5%	2,57%
CHEVRIER	830	9	3	34		46	115	985	18,7%	2,16%
COLLONGES S/S	4 350	366	0	49	15	430	897	5 883	35,2%	3,85%
DINGY EN VUACHE	759	2	0	12		14	36	889	17,1%	1,99%
FEIGERES	1 811	0	0	72	48	120	302	2 239	23,6%	2,69%
JONZIER/EPAGNY	963	5	1	68		74	192	1 214	26,1%	2,94%
NEYDENS	2 113	10	4	80		94	217	2 445	15,7%	1,84%
PRESILLY	1 074	0	6	6	186	198	454	1 624	51,2%	5,31%
SAINT-JULIEN	18 058	0	0	1525	56	1581	3 459	21 539	19,3%	2,23%
SAVIGNY	977	6	5	25		36	93	1 104	13,0%	1,54%
VALLEIRY	5 052	36	0	373		409	916	6 564	29,9%	3,33%
VERS	975	23	0	50		73	179	1 195	22,5%	2,57%
VIRY	5 427	33	3	75		111	253	5 897	8,7%	1,04%
VULBENS	1 836	90	0	108		198	337	2 633	43,4%	4,61%
TOTAL	52 292	627	28	2766	857	4278	9 534	64 906	24,1%	2,74%
Aug. nbre hab/an	1 687							2 390,37		

07 février 2022

Communauté de Communes du Genevois - Bureau Communautaire

50

## Données chiffrées – foncier non cadré

	Etat 0 = projection 2021*	Potentiel foncier non cadré				Si 20% du foncier "non cadré" s'urbanise sur la période 2021-2029				Si 40% du foncier "non cadré" s'urbanise sur la période 2021-2029			
		Potentiel de surfaces en dents creuses	Potentiel parcelles densifiables	ratio lgt/ha SCOT	soit lgt potentiel	Nbre hab sup potentiel	Nbre hab total	Croissance totale	Croissance totale / an	Nbre hab sup potentiel	Nbre hab total	Croissance totale	Croissance totale / an
ARCHAMPS	3 002	4,4	5,81	35	357,35	976	4 388	46,2%	4,86%	1 139	4 551	51,6%	5,34%
BEAUMONT	3 153	3,99	2,88	50	343,5	964	5 015	59,1%	5,97%	1 125	5 176	64,2%	6,39%
BOSSEY	1 066	11,61	0	25	290,25	812	3 008	182,2%	13,84%	948	3 143	194,9%	14,47%
CHESEX	846	2,16	1,34	25	87,5	263	1 300	53,7%	5,52%	307	1 344	58,9%	5,96%
CHEVRIER	830	1,43	1,19	25	65,5	197	1 182	42,3%	4,51%	229	1 214	46,3%	4,87%
COLLONGES S/S	4 350	10,75	1,26	50	600,5	1 503	7 386	69,8%	6,84%	1 753	7 636	75,5%	7,29%
DINGY EN VUACHE	759	1,33	0,1	25	35,75	109	998	31,4%	3,47%	127	1 016	33,8%	3,71%
FEIGERES	1 811	4,3	2,84	25	178,5	539	2 778	53,4%	5,49%	629	2 868	58,3%	5,91%
JONZIER/EPAGNY	963	4,11	0,43	25	113,5	353	1 567	62,8%	6,28%	412	1 626	68,9%	6,77%
NEYDENS	2 113	6,2	2,2	35	294	816	3 261	54,3%	5,57%	952	3 397	60,8%	6,11%
PRESILLY	1 074	2,43	0,4	25	70,75	195	1 819	69,4%	6,81%	227	1 852	72,4%	7,05%
SAINT-JULIEN	18 058	8,47	7,83	80	1304	3 423	24 962	38,2%	4,13%	3 994	25 533	41,4%	4,42%
SAVIGNY	977	2,68	1,4	25	102	316	1 419	45,3%	4,78%	368	1 472	50,7%	5,26%
VALLÉIRY	5 052	3,61	1,31	50	246	661	7 225	43,0%	4,57%	771	7 335	45,2%	4,77%
VERS	975	5,01	0,87	25	147	432	1 627	66,9%	6,61%	504	1 699	74,2%	7,19%
VIRY	5 427	9,95	3,07	50	651	1 783	7 680	41,5%	4,44%	2 080	7 977	47,0%	4,93%
VULBENS	1 836	7,71	2,77	25	262	535	3 168	72,6%	7,06%	624	3 258	77,4%	7,43%
TOTAL	52 292	90,14	35,7		5149,1	13 824	78 730	50,6%	5,25%	16 128	81 034	55,0%	5,63%
Aug. nbre hab/an	1 687												

07 février 2022

Communauté de Communes du Genevois - Bureau Communautaire

51

## Précisions sur le 2%

- 2% en croissance démographique sur la base des PC déposés ?
- L'objectif de 2% est un objectif sur la durée du mandat ?  
⇒ En moyenne, entre XX/XX/XXXX et XX/XX/XXXX la Commune a connu une croissance de 2%
- Quelle donnée de base : projection 2021 ou recensement 2018? Ou le chiffre présenté

	Etat 0 = projection 2021*	% annuel 2018-21	Projection 2023 = coups partis		Objectif 1/01/26 (2%/an par rapport à la population projetée 2021)			
			Nbre hab 2023 *	% annuel 2021/23	Sur base pop 2021 - Objectif pop totale 2026	Nbre hab restant à accueillir (hors coups partis)	Nbre hab à accueillir par an (à partir de 2023)	soit en logement
ARCHAMPS	3 002	7,70%	3091	1,47%	3 314	312	104	46
BEAUMONT	3 153	5,33%	3485	5,13%	3 481	328	109	47
BOSSEY	1 066	1,68%	1071	0,23%	1 177	111	37	16
CHESEX	846	2,01%	964	6,75%	934	88	29	12
CHEVRIER	830	17,62%	870	2,38%	916	86	29	12
COLLONGES S/S	4 350	4,91%	4986	7,06%	4 803	453	151	72
DINGY EN VUACHE	759	4,05%	853	6,01%	838	79	26	10
FEIGERES	1 811	3,73%	1937	3,42%	1 999	188	63	25
JONZIER/EPAGNY	963	8,37%	1022	3,02%	1 063	100	33	13
NEYDENS	2 113	1,97%	2228	2,69%	2 333	220	73	32
PRESILLY	1 074	1,09%	1170	4,37%	1 186	112	37	16
SAINT-JULIEN	18 058	7,91%	18080	0,06%	19 937	1 879	626	286
SAVIGNY	977	2,17%	1011	1,73%	1 079	102	34	13
VALLÉIRY	5 052	1,89%	5648	5,73%	5 578	526	175	78
VERS	975	4,43%	1016	2,08%	1 076	101	34	14
VIRY	5 427	1,20%	5644	1,98%	5 992	565	188	83
VULBENS	1 836	6,66%	2296	11,83%	2 027	191	64	37
TOTAL	52 292	5,22%	55372	2,90%	57 735	5 443	1 814	811
Aug. nbre hab/an	1 687		1540		788			

07 février 2022

Communauté de Communes du Genevois - Bureau Communautaire

52

## Proposition technique – appui aux communes pour s’inscrire dans l’objectif 2%

- **Travail au cas par cas avec chaque commune sur analyse des PLU :**
  - PLU « ouverts » ou qui vont l’être : accompagnement de la CCG pour proposer des modifications rédactionnelles
  - Pour les communes qui n’envisagent pas une modification : incitation forte
- **Sur gisements fonciers :**
  - Travail de simulation de densité (en vue de négociation avec les promoteurs)
  - Périmètre d’étude (simple délibération)
  - ⇒ Appui rédactionnel de la CCG, participation aux réunions stratégiques ?
  - Suivi des DIA ? Quel objectif ? Quel niveau d’intervention de la CCG ?
  - Stratégie foncière : cibler des fonciers « bloquants » ?

Proposition de classer les communes de la plus prioritaire à la moins prioritaire en fonction de l’écart par rapport à l’objectif

07 février 2022

Communauté de Communes du Genevois - Bureau Communautaire

53

## Proposition technique – vigilance sur la qualité du 2%

### Un 2% quantitatif et qualitatif

- **Calcul d’un ratio de densité** – en fonction de l’armature territoriale ?  
(pour éviter un saupoudrage qui va à l’encontre de la densité)
- **Intégration éléments PLH dans les modifications à venir** – Lien avec SRU
- **Charte paysagère et architecturale** : cahier des charges en cours d’élaboration pour travailler notamment la notion de densité vivable



#### Le 2% :

- **Ne doit pas aller à l’encontre de projets denses – permettant de limiter l’artificialisation**
- **Doit permettre de répondre à nos objectifs en matière d’habitat**

07 février 2022

Communauté de Communes du Genevois - Bureau Communautaire

54

## Proposition technique – vigilance sur la qualité du 2%

EPCI CC du Genevois - selon observatoire biodiversité				
Ces données portent plutôt sur les projets avant mise en compatibilité des PLU / SCOT 2014				
données pour la période 2009-2020	Surface totale des communes (km²)	nouvelles surfaces consommées (m²)	soit % de la surface communale	m²/hab supplémentaire (2012/2017)
Saint-Julien-en-Genevois	10,59	272 635	2,57%	59,44
Beaumont	9,74	100 596	1,04%	64,12
Collonges-sous-Salève	6,13	100 447	1,64%	252,45
Valleiry	6,95	175 023	2,54%	61,87
Viry	26,16	305 986	1,18%	55,26
Feigères	7,66	99 834	1,29%	582,79
Neydens	6,96	117 366	1,68%	217,14
Bossey	3,88	77 479	2,00%	136,42
Archamps	10,69	142 538	1,33%	903,57
Vers	5,91	64 260	1,08%	219,4
Chenex	5,38	43 733	0,81%	151,94
Jonzier-Epagny	7,16	42 825	0,60%	243,33
Savigny	10,52	49 319	0,48%	261,05
Dingy-en-Vuache	7,18	46 652	0,65%	485,03
Vulbens	12,53	108 520	0,88%	92,45
Chevrier	5,35	47 743	0,90%	207,34
Présilly	8,66	96 614	1,12%	339
total	151,45	1 891 570	1,25	254,9

Sur les projections URBEO 2024-2027, 530 000m²/ 2890 LGT = 183,4 m²/habitant supp

07 février 2022

Communauté de Communes du Genevois - Bureau Communautaire

54

## Proposition technique – suivi des autorisations d'urbanisme

- **Suivi des autorisations d'urbanisme et du logement social (permettant d'avoir un recensement contradictoire) :**

- pour les communes membres du service ADS : suivi par le service instructeur ?
- pour les autres communes, proposition d'un tableau à compléter tous les 6 mois ?

⇒ **Réunion biannuel de suivi**

**Remarque :**

- intégration dans l'observatoire du nombre de logements sociaux : lorsqu'une commune est soumise à la loi SRU, des vérifications contradictoires avec les services de l'Etat ont lieu (la commune doit être en capacité de recenser l'intégralité des logements sociaux)
- Par ailleurs, cela permet à la commune d'avoir un suivi des garanties d'emprunt (perte du droit de réservation par la commune)

07 février 2022

Communauté de Communes du Genevois - Bureau Communautaire

55

## Proposition technique – appui aux communes pour s’inscrire dans l’objectif 2%

Proposition méthodologique :

1 - Classer les communes de la plus prioritaire à la moins prioritaire en fonction de l'écart par rapport à l'objectif

2 – Appui de la CCG: analyse critique des PLU, identification des fonciers stratégiques et échanges sur les outils possibles, appui rédactionnel de la CCG, participation aux réunions stratégiques

3 – Suivi des autorisations d'urbanisme assuré par le chargé de mission planification (création de poste) ?